

N° 96 AVRIL 2024

L'ECHO DES HAMEAUX



LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année et en période de vote du budget 2024, je souhaite faire un point sur l'état d'avancement des projets communaux.

Certains projets ont été réalisés en début d'année ; c'est le cas du remplacement d'une quarantaine de lampes d'éclairage public par des ampoules LED ainsi que le changement du système d'éclairage des tennis couverts en LED également.

Ce n'était pas prévu, mais la Commune a fait l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service technique en remplacement de l'ancien endommagé par la grêle en juillet 2023. Il s'agit d'un Renault Kangoo neuf, mis aux couleurs de la Commune.

Concernant les travaux en cours, je citerais :

- ✚ la rénovation de l'ensemble des abribus (cf page 2 du bulletin)
- ✚ les travaux de reprise de la route d'Eilloux.

Sont également au programme :

- ✚ les aménagements de sécurité routière en différents points de la RD991 et de la RD991A
- ✚ la rénovation du four d'Eilloux avec la réfection de la toiture, la reprise de la maçonnerie et la réalisation de travaux de drainage du pourtour du bâtiment
- ✚ les travaux de sécurisation à Charbonnières pour prévenir d'éventuels nouveaux éboulements
- ✚ l'étude de faisabilité sur le groupe scolaire confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain
- ✚ la sécurisation des accès de l'école
- ✚ des travaux de renouvellement forestier.

En ce qui concerne le budget de l'eau, une étude a été lancée en prévision du renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fontaine.

Je vous souhaite de passer un excellent printemps, en espérant avoir le plaisir de vous rencontrer à l'occasion des manifestations organisées sur notre Commune.

Le Maire, Patrick CHAPEL.



INFOS

OFFRE EMPLOI

La commune recherche une personne pour la surveillance des enfants pendant le temps méridien de 11h30 à 13h30 à l'école de Corbonod.

Poste à pourvoir à compter du 1^{er} septembre 2024.

LES CANDIDATURES DES PERSONNES RETRAITEES SONT ADMISES.

Pour toutes précisions, vous pouvez contacter la mairie au 04 50 56 18 30

LA BIBLIOTHEQUE RECHERCHE DES BENEVOLES

Vous aimez la lecture, vous souhaitez partager votre passion, rejoignez l'équipe de bénévoles de la bibliothèque de Corbonod. Passez à la bibliothèque pour en discuter ou contactez la bibliothécaire par mail ou par téléphone au 04 50 59 61 93 –

E-mail : bmcorbonod01@outlook.fr

Horaires d'ouverture : mardi 16h30 à 18h30 - mercredi 10h00 à 12h00 – samedi 10h00 à 12h00



CCAS - REPAS DES AÎNÉS

Le repas des Aînés de Corbonod aura lieu le mercredi 12 juin 2024 à 12h00 à l'Espace Culturel. Vous recevrez une invitation nominative.

Vous avez 75 ans et plus ?

Vous pouvez partager ce moment de convivialité en vous faisant connaître auprès de la mairie.

ABRIBUS



Les abribus de Gignez, Fontaine, Puthier, Orbagnoux, ainsi que les anciens pèse-laits de Silans et d'Etranguinaz transformés en abribus sont en cours de rénovation. Ils sont remis en état et repeints par les soins de nos agents techniques. Ces travaux permettent la mise en valeur du patrimoine de la Commune et surtout le confort de nos jeunes et des usagers des transports en commun.

Un nouvel abribus fourni gracieusement par la Région sera prochainement installé près de l'église.



HALTE AUX DEJECTIONS CANINES !



Le respect de la propreté des lieux publics est un élément essentiel dans une commune. C'est pourquoi nous souhaitons rappeler à tous les propriétaires ou possesseurs de chien **qu'ils sont tenus de procéder au ramassage des déjections canines de leur animal.**

Nous vous rappelons que deux distributeurs de sacs à déjections canines sont à votre disposition, un devant l'école et le second sur l'aire de jeux de Gignez.



INFOS

ARRÊTONS DE BRÛLER

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est une pratique polluante, d'autant plus que cette combustion a lieu dans des conditions très dégradées. Cette pollution atmosphérique est à l'origine de maladies ou d'insuffisances respiratoires.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler à l'air libre. Les alternatives suivantes s'offrent à vous :

- le compostage individuel et collectif,
- le broyage,
- le dépôt en déchetterie.

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une amende allant jusqu'à 750 euros.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT !**



BRUITS DE VOISINAGE

La lutte contre les bruits de voisinage est réglementée par l'Arrêté Préfectoral de l'Ain du 12 Septembre 2008. Cet arrêté vise un grand nombre de nuisances sonores.



Nous vous rappelons que : les bruits lors de manifestations privées, les bruits d'outils avec l'usage de tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, débroussailleuses, pelle mécanique... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



NE PAS TOUCHER = DANGER

Dans le cadre de la campagne de la lutte contre le frelon asiatique, la Commune a signé une convention de partenariat avec le GDS (Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain).

Des pièges ont été installés sur la Commune (au Bourg et Orbagnoux).

L'installation, le suivi durant 8 semaines et la collecte des résultats des pièges destinés à capturer les fondatrices sont effectués par les agents communaux du service technique.

Les pièges sont signalés par des panneaux mis en place depuis le 21 mars 2024 et jusqu'au 10 mai 2024.

Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site :

www.frelonsasiatiques.fr



MOUSTIQUE TIGRE, adoptons les bonnes pratiques !

Le moustique tigre est un insecte particulièrement invasif qui s'installe chez nous durant l'été.

Retrouvez de nombreuses informations : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre

Le moustique tigre évolue dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance. Il réussit à se propager grâce aux transports routiers et ferroviaires. C'est pourquoi, si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est né à côté : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin.

→ **Votre action est donc cruciale pour stopper son développement.**



JE COUVRE de façon hermétique avec un couvercle les réserves d'eau,

J'AMENAGE pour éviter la stagnation de l'eau,

JE RANGE à l'abri de la pluie (seaux, arrosoirs, jouets...)

JE VIDE chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes,

J'ENTRETIENS ma piscine régulièrement.

